

LE CANADA

EDITION QUOTIDIENNE

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

OTTAWA, JEUDI, 8 MARS 1888.

OSCAR McDONELL, Directeur

LE NUMERO : 2 CENTS

9eme ANNEE, No. 272.

LE CANADA

FONDÉ EN 1879

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, pour la ville.....\$4.00

en dehors de la ville.....3.00

EDITION HERMOMADAIRE

Un an.....\$1.00

Invoyablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc.

etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL

OTTAWA, ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

115 rue St. Patrick

414 et 416 rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa 8 Mars 1888

Le comité des comptes publics s'est réuni

aujourd'hui.

M. Stewart Tupper de Winnipeg est en

ville pour faire des affaires.

MM. Greenway et Martin ont rencontré

plusieurs ministres ce matin à 11 heures.

L'élection d'Hastings-O. aura lieu

prochainement.

L'enquête sur la contestation de l'élection

de M. Owen Murphy, député de Québec-Ouest, est fixée à lundi, le 12 mars.

M. Geo Drummond, gérant de la grande

refinerie de sucre Redpath de Montréal est

ici pour rendre témoignage devant le comité

des chemins de fer.

M. Peter White, M. P., a présenté au

ministre des chemins de fer une députation

qui demande une augmentation des subsides

pour le chemin de fer d'Esplanade.

"La Patrie" annonce que MM. Tassé,

Tarte et Camille doivent se présenter

pour la chambre locale. C'est une

mauvaise nouvelle pour M. Mercier.

Les dépêches de Londres annoncent que

le gouvernement anglais a résolu d'acheter

au Canada, tous les ans, un grand nombre

de chevaux pour l'armée.

Les résolutions de la conférence de Québec

ont été adoptées à la chambre d'Ontario

la nuit dernière par un vote de 54 contre

30.

Évidemment les candidats ne manquent

pas dans Russell. On a déjà mentionné

les noms de Sir James Galt, MM. Mac-

Intosh et Harbidge ont parlé aujourd'hui de

M. W. Hurdan.

M. Girouard, M. P., a en main une pétition,

signée par un grand nombre de députés,

demandant au gouvernement de prendre

sa responsabilité de la dette, contractée

pour le creusement du lac St. Pierre.

Il parait que le nouveau conseil législatif

se sera ni M. Dupuis, ni M. Tournelle,

ni M. Bellerose.

Évidemment "La Patrie" et "L'Éclair"

perdent leur influence.

Les pertes causées par les incendies aux

Etats-Unis et au Canada durant le mois de

février se chiffrent au montant de \$11,213,

500 soit environ \$4,000,000 au-dessus de la

normale.

M. Clark, avocat du C. P. R. et M. Drink-

water, secrétaire de la même compagnie,

sont en ville. L'arrivée de ces messieurs,

en même temps que celle de M. C. Conway

et Martin, indiquent-elle le désir de venir

à une entente entre le Pacifique et le gou-

vernement de Manitoba.

Le "Post" annonce qu'il y a eu un caucus

conservateur, hier matin, au Saint

Lawrence Hall, à Montréal, auquel M.

Tassé aurait assisté. D'abord, il n'y a pas

eu de caucus, et M. Tassé n'aurait pu y

assister, étant retenu chez lui depuis une

couple de jours par un attaque de rhuma-

tisme aiguë.

On dit que l'élection de l'Assomption

aura lieu immédiatement. Le candidat

conservateur sera M. Rocher, qui a été

défait aux dernières élections générales par

21 voix seulement. D'après les informations

que nous recevons tous les jours de l'As-

sumption l'élection de M. Rocher et l'assuré

M. Tremblay a été condamné à payer les

dommages causés, plus \$3 d'amende et

les frais.

Espérons que ce résultat sera un leçon

pour le jeune étourdi et ceux qui auraient

l'intention d'imiter ses exploits.

Morale: Il n'y a jamais cassé les

vitres.

La requête de M. James Price, comman-

dant de police, demandant la mise en liqui-

dation de la compagnie d'imprimerie de la

"Minerve" a été présentée ce matin en

cour de pratique au juge Mathieu, par MM. An-

ger et Lafontaine. Le représentant réclame

de la défenderesse \$3,700, montant de billets

souscrits par le président de la compagnie,

M. Joseph Tassé.

La défenderesse demande le renvoi de la

requête, disant qu'elle ne doit pas le mon-

tant réclamer d'elle; les billets avaient été

souscrits à feu l'honorable M. L. A. Sénécal

qui devait à la "Minerve" plus que le

montant de ces billets; que la dette n'a

jamais été contractée par la défenderesse;

que cette dernière avait signé les billets

comme billets de complaisance (accommoda-

tion) non pour prêter à M. Sénécal

de vendre les parts qu'il avait dans la

compagnie d'imprimerie Générale, et que

le demandeur n'a jamais été le porteur légal

des billets et qu'il n'est qu'un prête-nom

pour la cause.

La défenderesse prétend qu'elle n'est

pas insolvable.

La cour a ordonné que les plaideurs

écrits soient produits dans un délai de

deux jours.

MM. Anger et Lafontaine sont les avocats

du requérant et MM. J. L. Archambault et

de son côté de la défenderesse. — "Le

Monde".

M. Thérien, député de Moncalm, a inter-

pellé le gouvernment pour savoir s'il était

prêt à demander au gouvernement

s'il avait reçu une telle requête de la part

des manufacturiers de Montréal.

Le gouvernement a répondu qu'il n'avait

pas encore reçu de requête à ce sujet.

Dans tous les cas, si les manufacturiers

se mettaient dans la tête de demander un

monopole aussi exorbitant, ils doivent s'at-

tendre à se voir refuser cette demande par

la députation. Les intéressés à ce qu'une

telle législation ne soit pas adoptée ne

manqueront pas l'occasion de dénoncer un

tel projet de loi si on tentait de le présenter

devant la chambre. M. Thérien a jeté le

cri d'alarme et s'il y a lieu, il sera puis-

samment secondé par tous ceux qui ont à

cœur de protéger les intérêts des cultiva-

teurs. — La Presse.

LES POUVOIRS DANS LA CONS-

TITUTION

La destitution de trois traducteurs

du "Hansard" est de ce temps-ci,

pour les journaux de l'opposition,

une occasion unique à divagations

de principes, telles qu'on a de la

peine à croire qu'elles puissent être

sérieuses.

La presse de gauche, pour défendre

ses trois amis, a recouru à des

subtilités; qui, quoique induisant

en erreur le gros du public qui ne

s'en donne pas la peine d'étudier la

question, ni celle d'y chercher la

réponse, ne sont cependant aux

yeux de tout homme qui possède

les notions de droit constitutionnel

les plus élémentaires, que des billes-

vesées qui ne résistent pas à l'exa-

men le plus sommaire.

En effet, quel est le premier prin-

cipe, la pierre angulaire de tout ré-

gime constitutionnel, l'article 1er du

préambule de toutes les lois fon-

damentales?

Un enfant de dix ans vous le di-

rait.

Tous les pouvoirs émanent de la

qui devient dès lors la seconde éma-

nation de la nation.

Tous les actes des ministres res-

ponsables sont posés au nom de la

nation, qui par une fiction (constitu-

tionnelle que je n'ai pas à discuter

ici, mais qui est universellement

admise est sensée représentée par

la majorité des Chambres.

Je dis que c'est là une fiction, et

qu'un concours de circonstances

peut parfaitement établir un état de

choses dans lequel la majorité ne

serait pas réellement la représenta-

tion fidèle de la nation. Mais la loi

fondamentale ne peut admettre l'ex-

istence de pareilles circonstances,

sous peine de tomber dans un gâchis

continuel, dans des luttes semblables

à celles dont les républiques de

"l'Amérique du Sud nous ont donné

le lamentable et sanglant spectacle.

Force doit donc rester à la majori-

té qui représente la nation.

De quel droit viendra-t-on me dire

dès lors que les traducteurs du

"Hansard" sont des employés excep-

tionnels, quelque chose qui serait

comme en dehors et par conséquent

au-dessus de la Constitution?

Si la Chambre s'est réservée le droit

de nommer sans l'intervention du

ministère, cela leur ôte-t-il le caractè-

re d'employés de la nation?

Soutenir une pareille thèse serait

le comble de l'absurde et il serait

puéril de prétendre que parce qu'ils

ont reçu leur mandat de la nation à

un degré plus direct que les autres

fonctionnaires du peuple ils ont ac-

quis le droit de se mettre au-dessus

de lui.

Je n'ai pas de peine à admettre

que ces employés ont le droit de

de penser, d'agir et même de différer

de la majorité. Je suis même d'avis

qu'un maître des postes, ou tout au-

tre fonctionnaire du gouvernement

à droit à ses opinions et au vote libre

de lui octroie la constitution. Je

ne crois pas qu'il soit obligé de

châcher leur pensée, mais le jour

où ils croiraient devoir en conscience

se jeter dans la lutte des partis, dé-

peuiller le respect qu'ils doivent à

la nation et à ceux qui la représen-

tent, ce jour-là, ils doivent donner

leur démission, renoncer à servir

car leur majorité qu'ils veulent abatre

parce qu'ils ne la croient pas la re-

présentation exacte des aspirations

du peuple.

Je ne crois pas que la majorité de

la chambre, par son président, ait

vu punir les traducteurs d'appar-

tenir au parti libéral et je n'en veux

que cette seule preuve, c'est qu'elle

n'aurait pas dû attendre si long-

temps ni même les nommer, car

leurs opinions politiques étaient

connues bien avant aujourd'hui,

mais ce qu'elle a voulu faire com-

prendre à ces messieurs, c'est qu'elle

est soucieuse de la dignité de la na-

tion, du respect qui lui est dû dans

ses représentations peu importe à

qu'elle opinion ils apportent.

Mais me dira-t-on, ce n'est pas pen-

dant la session, pendant leur temps

d'office que ces messieurs se sont

rendus coupables de ces actes.

C'est là une erreur manifeste.

Les traducteurs du "Hansard" sont

nommés pour la session. Mais cette

session ne dure pas que trois ou

quatre mois, elle dure d'année en

année. Et si par un concours de

circonstances quelconque, déclara-

tion de guerre ou autre événement

grave, au moment des élections der-

B. G.

Pour les Fêtes

Couteaux,

Fourchettes,

Ouillères,

Couteaux à décap.

Cabarets,

Fatins,

Traineaux,

Toboggans.

Argenteries de toutes sortes

en Gros et en Détail

Chez

E. G. LAVERDURE,

69 & 75 RUE WILLIAM

MM. Napoléon Bélanger

& Joseph Cousineau

Désirent annoncer au public qu'ils viennent

de faire l'acquisition d'un

SUPERBE ATELIER

PHOTOGRAPHE